



**MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MARCHE PUBLIC DE SERVICE

Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)

Annexe 1 : Sites concernés par le présent marché et horaires normaux de travail.

Les sites sur lesquels le titulaire est tenu d'intervenir sont les suivants :

Zone 01 – Aix

Dépt	Ville	Exploitant	Adresse	Médecin de prévention Adresse	Horaire de travail	Conditions d'accès
13	AIX-EN-PROVENCE	Lycée Militaire Aix en Provence	Caserne RUIBET 13, Bd des Poilus 13617 AIX EN PROVENCE 130001002O	MP VACHEY Antenne médicale d'Aix en Provence CMA Marseille Aubagne 13 bvd des poilus CS 50752 13617 Aix en Provence	8h - 17h	Poste de sécurité

Zone 02 – Carpiagne

Dépt	Ville	Exploitant	Adresse	Médecin de prévention Adresse	Horaire de travail	Conditions d'accès
13	CARPIAGNE	1 ^{er} REC (LEGION)	Quartier Maréchal des Logis KECK BP 91461 13785 AUBAGNE Cedex Carnoux en Provence 130055064W / 130055066Y	MC RICHA Antenne médicale d'Aubagne CMA Marseille Aubagne Route de la Légion RD2 13400 Aubagne	8h - 17h30	Poste de sécurité

Zone 03 – Marseille

Dépt	Ville	Exploitant	Adresse	Médecin de prévention Adresse	Horaire de travail	Conditions d'accès
13	MARSEILLE	État-major 3eme division	Quartier Rendu 35, Bd Schloësing 13009 MARSEILLE 130055051 J	CMA Caserne Audéoud 111, avenue de la Corse 13007 MARSEILLE	Du lundi au jeudi : 8h -12h 13h - 17h Le vendredi : 8h -12h	Poste de sécurité